



## Communiqué de presse

### **Libre migration du saumon vers l'amont rétablie sur environ 480 obstacles dans le bassin du Rhin**

***Rotterdam, le 3 juillet 2013***

**Résultats de l'actuel bilan de la CIPR sur les mesures écologiques réalisées de 2000 à 2012 : environ 480 ouvrages transversaux sont à nouveau franchissables par les saumons dans le bassin du Rhin. 122 km<sup>2</sup> de zones inondables ont été redynamisées et 80 anciens bras et annexes latérales ont été raccordés à la dynamique du Rhin. Ces progrès ont été présentés par la CIPR dans le cadre de l'Assemblée plénière qu'elle a tenue les 2 et 3 juillet 2013 à Rotterdam. Ils contribuent à stabiliser et à enrichir l'état écologique de l'hydrosystème rhénan.**

André Weidenhaupt, Président de la CIPR, souligne à ce propos : « La franchissabilité des obstacles par les poissons a été sensiblement améliorée dans les rivières salmonicoles prioritaires depuis l'an 2000. Plus de 6900 saumons adultes sont retournés dans le bassin du Rhin pour s'y reproduire depuis le lancement du programme de réimplantation de cette espèce. Grâce aux dispositions juridiques en place prescrivant de rétablir la continuité fluviale pour les poissons, de nombreuses mesures ont été réalisées ces dernières années. Dans ce contexte, l'ouverture partielle des écluses du Haringvliet attendue pour 2018 aux Pays-Bas représente une étape marquante du « Plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin » de la CIPR. Avec le Nieuwe Waterweg à hauteur de Rotterdam, cette ouverture est en effet la porte d'entrée des saumons dans l'hydrosystème du Rhin. Siégeant cette année à Rotterdam, l'Assemblée plénière constitue une excellente opportunité pour les membres de la CIPR de s'informer de la situation sur place. En outre, une nouvelle passe à poissons va entrer en service en 2015 sur le barrage de Strasbourg et une autre est attendue sur le barrage de Gerstheim par la suite. Toutes ces évolutions laissent espérer que le saumon pourra recoloniser d'ici 2020 les affluents bâlois du Rhin et remonter jusqu'au Luxembourg par ex. après avoir franchi la Moselle. La Conférence ministérielle sur le Rhin qui se tiendra le 28 octobre 2013 à Bâle fixera le calendrier des mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs. »

En 2012, la CIPR a tiré le bilan des activités de mise en œuvre le Plan d'Action contre les Inondations et constaté qu'un volume maximal de rétention de 229 millions de m<sup>3</sup> pouvait être mobilisé sur le Rhin en aval de Bâle pour écrêter les crues. Au travers d'actions concertées entre partenaires français et allemands, six espaces de rétention ont été mis en eau sur le Rhin supérieur pour abaisser la pointe de la crue

survenue en juin dernier. Ces mesures ont permis de réduire sensiblement les dommages vers l'aval. S'y est ajouté l'impact de deux reculs de digues. Selon le Président de la CIPR, ces exemples montrent clairement que les outils d'ajustement des actions fonctionnent bien en situation de crue quand des mesures communes de prévention doivent être prises à l'échelle du bassin du Rhin. Il ajoute : « Les inondations de juin survenues sur l'Elbe viennent nous rappeler l'importance cruciale de la prévention des crues et de la protection contre les inondation et nous exhorter à mettre en œuvre les mesures affichées, notamment en regard du changement climatique ».

Des progrès sensibles ont été obtenus au cours des dernières années pour améliorer la qualité des eaux du Rhin et d'un grand nombre de ses affluents grâce au recul des apports de substances nuisibles et de nutriments industriels et urbains. Les micropolluants constituent un nouveau défi pour les Etats du bassin du Rhin. En font partie de nombreuses substances synthétiques comme les médicaments, les agents de protection des matériaux ou les insecticides, de même que des substances d'origine naturelle comme les hormones. Dans les actuelles stations d'épuration conventionnelles à traitement mécanique et biologique, de nombreux micropolluants ne sont pas ou ne sont que partiellement retirés des eaux usées. Dans le cadre d'une évaluation intégrée de groupes de substances sélectionnés, la CIPR a identifié les mesures applicables et les plus efficaces pour réduire ces apports transitant par les réseaux d'eaux usées urbaines et industrielles (voir également rapport n° 203 <http://www.iksr.org>). La future approche à suivre dans le bassin du Rhin pour faire face aux micropolluants sera également un des grands points de décision de la Conférence ministérielle sur le Rhin en octobre prochain.

### **Autres informations**

Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)

Ben van de Wetering

Tél. +49-(0)261-94252-17

Portable +49-170-4976861

ou

Anne Schulte-Wülwer-Leidig

Tél. +49-(0)261-94252-19

Portable +49-171-322 65 82

<http://www.iksr.org>

### **En bref**

*La Suisse, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg, Etats riverains du Rhin, ainsi que la Commission Européenne, coopèrent ensemble dans le cadre d'une convention internationale au sein de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR). Le Président (actuellement le Luxembourgeois André Weidenhaupt) et les organes de la CIPR sont assistés par un secrétariat international dont le siège est à Coblenche (Allemagne). Par ailleurs, le secrétariat apporte son soutien aux Etats du bassin du Rhin devant mettre en œuvre la directive cadre européenne sur l'eau (directive 2000/60/CE) et la directive européenne sur la gestion des risques d'inondation (directive 2007/60/CE). Dans cet esprit, la coopération transfrontalière a été étendue à l'Autriche, au Liechtenstein et à la Belgique/Région Wallonne. Les langues de travail de la CIPR sont le français, l'allemand et le néerlandais. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de la CIPR [www.iksr.org](http://www.iksr.org).*